



## MESSAGE AU CONSEIL GÉNÉRAL

### Relatif à l'acquisition d'un désherbeur à l'eau chaude/vapeur

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Nous avons l'honneur de vous soumettre ce message relatif à l'acquisition d'un désherbeur professionnel fonctionnant à l'eau chaude et à vapeur. Cet objet figure sous le compte n° 330.506 du budget des investissements de l'année en cours.

#### 1. Introduction

Notre Commune a renoncé depuis plusieurs années à l'utilisation des produits phytosanitaires à base de glyphosate. Dès lors, les travaux de désherbage sont réalisés essentiellement manuellement.

Cette manière de procéder permet un entretien correct pour les petites plates-bandes. Par contre, il ne convient pas pour les grandes surfaces, telles que :

- Place minérale de Cormanon,
- Place arborisée en face du Nuithonie
- Les gradins de la Buvette du Platy
- La place de détente ZA de Moncor
- Place « Tumulus » à Fin-Derrey
- Les zones linéaires le long des trottoirs et des murs de soutènement
- Etc.

À titre d'exemple, le désherbage de la place minérale du Cormanon Centre nécessite l'engagement de deux personnes durant une semaine. Le même travail était auparavant effectué en ½ jour avec des produits chimiques. Le désherbage manuel ne permet pas d'éliminer complètement les racines, celles-ci se développent plus rapidement en comparaison à un traitement chimique qui pénètre à l'intérieur de la plante. Un passage manuel plus fréquent est donc nécessaire.



Le désherbage à la vapeur permettra un gain de temps pour nos collaborateurs. Les mauvaises herbes seront littéralement brûlées. Un travail répété pourra permettre d'éliminer d'une manière efficace les plantes indésirables.

## **2. Essais et choix de la machine**

Notre Commune teste depuis 2017, plusieurs machines professionnelles. Les machines ont toutes été évaluées par nos jardiniers et notre mécanicien communal.

Plusieurs fournisseurs sont actifs dans ce domaine. Nous avons pu tester quatre machines qui fonctionnent de différentes manières :

Désherbeur à l'eau chaude avec mousse : Fournisseur Plantes.ch-Romanens à Sorens. Cette machine utilise un additif préparé à base d'huile et de sucres végétaux. La mousse produite couvre les plantes et maintient la chaleur de l'eau. Après un passage avec cette machine, nous avons observé des résultats concluants.

**Inconvénients :** Nous devons utiliser un mélange breveté et coûteux pour cette machine. Après l'acquisition, nous restons tributaires des prix de vente des consommables qui peuvent augmenter d'année en année. La mousse est commercialisée au prix de CHF 9.90 le litre, la consommation estimée pour un jour est de 12 à 15 litres. Le prix d'achat du produit est d'environ CHF 140.- / jour de traitement. La commercialisation de la mousse est également détenue par le fournisseur de la machine. En cas de la cessation d'activité de l'entreprise, nous risquons des problèmes d'approvisionnement et la machine ne pourra pas être employée. De plus, le sucre contenu dans le produit moussant risque à long terme de servir d'engrais pour les plantes. Nous n'avons pas assez de recul sur le fonctionnement de ce procédé.

Le prix de vente : **CHF 46'311.- (TTC)**

Désherbeur à l'eau chaude :

Fournisseur Christan SA à Chandon. La machine a été testée sur deux ans, en 2017, après 5 minutes de fonctionnement, la pompe est tombée en panne. En 2018, nous avons remarqué que l'eau n'était pas assez chauffée. Pour un traitement efficace, il fallait rester longtemps sur la plante. La durée d'application est l'inconvénient majeur de cette machine.

Le prix de vente : **CHF 26'500.- (TTC)**

Désherbeur à vapeur

Fournisseur Iseli AG à Semsales.

Cette machine est entraînée par une génératrice qui alimente un boiler qui permet de produire de la vapeur. Un enrouleur de 20m permet un bon rayon de traitement. L'inconvénient principal est un manque de vapeur. L'enrouleur n'est pas protégé par une gaine thermique, à la sortie nous avons passablement de gouttes d'eau. L'efficacité de la machine est diminuée par le manque d'isolation.

Le prix de vente : **CHF 25'519.50 (TTC)**

Désherbeur à l'eau chaude et à vapeur :

Fournisseur Snowstick GmbH à Gurmels.

Nous avons pu participer à une démonstration sur terrain organisé par la Commune de Laupen. Cette commune utilise avec satisfaction cet équipement depuis plusieurs années. Nous avons pu obtenir une machine pour plusieurs jours d'essai. Nous avons traité plusieurs zones telles que les gradins de la buvette du foot et les places minérales. Le résultat est très satisfaisant. Après seulement un passage, les plantes ont séché.

La machine ne nécessite pas d'additif additionnel et fonctionne à base d'eau du réseau. Seuls un détartrant et un adoucisseur sont requis. Cette machine offre la possibilité de régler la température de sortie, pour un traitement à vapeur ou à eau chaude, il suffit de régler le paramètre.

Elle est entraînée par un moteur thermique qui fabrique à la fois du courant et qui alimente le boiler. La réserve de tuyau de 20m est protégée par une gaine isolante. Cette gaine permet à la fois de garder la chaleur et limite les dégâts sur les zones déployées (le tuyau ne brûle pas le gazon). Le matériel utilisé est de qualité et les pièces de rechange peuvent être facilement obtenues sur le marché.

Le prix de vente : **CHF 34'814.05 (TTC)**

Les démonstrations et les essais grandeur nature nous ont permis d'évaluer différentes machines. Nous avons organisé plusieurs séances internes avec les intervenants pour des comparaisons. Les collaborateurs sont unanimes et retiennent la machine de l'entreprise Snowstick - Keckex (combinaison eau chaude/vapeur) :



Il est également possible de louer une bonne partie des machines testées, le prix de location journalier varie de 500.- à 650.- CHF. Cette option a été également étudiée sous différents aspects. Contrairement au produit chimique, le traitement à base d'eau chaude agit ponctuellement sur la plante traitée. Pour un résultat efficace, le traitement doit être régulièrement renouvelé. Pour la première année, le nombre de traitements est estimé à dix. Chaque année, la location pourra engendrer un coût d'environ CHF 6'000.-. Ces machines sont très demandées et le nombre d'exemplaires en location est limité. Pour la plupart, chaque entreprise met une machine en location qui sert également de machine pour les démonstrations. Le traitement doit être réalisé en temps sec, pour cette raison, il n'est pas possible de faire des réservations longtemps à l'avance. La variante achat nous donnera plus de souplesse lors de nos interventions. Le traitement peut s'organiser selon la disponibilité des équipes. Le coût de l'investissement peut être amorti en six ans. Il est également possible de louer notre machine pour les collectivités publiques, au même titre que notre robot de fauchage qui est régulièrement mis à disposition de l'HFR.

### **3. Financement**

Un montant de CHF 50'000.- figure au budget des investissements sous chiffre 330.506.

### **4. Charges financières**

La demande de crédit CHF 34'814.05 sera financée par la réserve sur les investissements, compte 2820.90, et financée par les liquidités.

### **5. Proposition**

Le Conseil communal propose au Conseil général d'accepter l'achat du désherbeur, pour un montant de **CHF 34'814.05** TTC. Cette dépense sera couverte par l'utilisation des liquidités.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à l'assurance de notre parfaite considération.

Le Conseiller communal  
responsable du dicastère des Services extérieurs, de la culture et des sports



Pierre-Emmanuel Carrel

Approuvé par le Conseil communal  
dans sa séance du 10 septembre 2018

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

**Le Secrétaire**



Emmanuel Roulin



**La Syndique**



Erika Schnyder